

Décision n°41/2023

Objet : Acquisition d'un chariot bâché 26 places – Attelages SEP (Jasi MAUGO SAS)

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°08/2020 en date du 25 mai 2020, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un chariot bâché 26 places pour deux chevaux afin d'assurer le transport en hippobus des enfants scolarisés sur la commune ;

DECIDE

- Article 1** Est passé commande auprès des Attelages SEP (Jasi MAUGO SAS), dont le siège social est 8 rue du Seetel à Bernardswiller (67210), d'une chariot bâché, aux conditions suivantes :
- Modèle : 26 places avec rampes/rails PMR et signalisations lumineuses,
 - Prix : 15.650,00 € H.T., soit 18.780,00 € T.T.C., options et frais de transport compris, avec acompte de 30% à la commande.
- Article 2** La dépense correspondante est prévue au budget de la commune – chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le **6 Juin 2023**

Fait à Vendargues, le 6 juin 2023.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

